

« TALENTS MANSLOIS 2019 »

Pseudonyme utilisé :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Catégorie du numéro :

Durée du numéro :
Moins de 10 minutes obligatoirement

A réception de votre dossier, nous vous informerons dans les plus brefs délais de l'enregistrement de votre candidature. Attention, le nombre de places étant limité, nous faire parvenir le dossier au plus vite : **AVANT LE 30 JUIN 2019**

Si possible, merci de nous fournir une photo d'identité et/ou une photo en situation et/ou une vidéo de votre talent à expomansle@gmail.com.

Le dossier doit comprendre la fiche d'inscription et le coupon d'acceptation du règlement et le chèque de caution de 100 € (restitué à la fin du concours). Pour les mineurs, une autorisation parentale et une copie de votre assurance en responsabilité civile seront nécessaires. Le tout sera retourné par mail à expomansle@gmail.com ou par courrier à :

Talents Manslois 2019
Foire Expo de Mansle
Place de l'Hôtel de Ville
16230 MANSLE

LE SPECTACLE

Nom de scène:

Catégorie :

Description :

Titre musique :

Clé USB à fournir

Micro sur pied : OUI NON Quantité : _____

Micro casque : OUI NON Quantité : _____

Accessoires sur scène particuliers :

Besoin en électricité : OUI NON

Autre(s) information(s) à nous préciser :

Règlement du concours

GENERALITES :

Art.1 : Le concours est organisé par l'Association « Foire Expo de Mansle »

Art.2 : Les organisateurs du concours ne sont pas tenus responsables des accidents qui pourraient survenir à l'artiste et aux animaux ainsi qu'à la perte d'objets laissés dans le périmètre du concours ou des dommages subis par ces animaux ou occasionnés aux objets. L'artiste s'engage à contracter pour son compte personnel une assurance de responsabilité civile (RC) si besoin.

LE CONCOURS :

Art. 3 : Le concours Talents Manslois 2019 est une compétition ouverte à tous et toutes

Ce concours s'adresse à ceux qui veulent devenir professionnels ou simplement qui désirent présenter leur numéro devant un public.

Art. 4 : Un candidat peut s'inscrire dans plusieurs catégories. Il remplira autant de feuilles d'inscriptions qu'il souhaite présenter de numéros.

Art. 5 : L'inscription est gratuite

Art. 6 : Le numéro de chaque candidat sera d'un maximum de 10 mn

L'horaire indiqué sur la feuille de convocation finale est donné à titre indicatif

Art. 7 : Les candidats ne percevront pas de rémunération, ni de défraiements, ni de frais de transport. L'hôtel et les repas restent à leurs frais.

Art. 8: Les artistes engagés par l'organisateur, pour la Foire Expo, ne peuvent participer au concours.

INSCRIPTION AU CONCOURS :

Art. 9 : L'artiste devra remettre avec son bulletin d'inscription les pièces suivantes :

- Copie de son contrat d'assurance en responsabilité civile (si besoin)
- Un chèque de caution de 100 € (restitué à la fin du spectacle)
- La feuille renseignements spectacle contenant les demandes techniques
- Une autorisation parentale pour les artistes mineurs
- Un droit à l'image et à la diffusion signé.
- La feuille d'inscription et le coupon d'acceptation du règlement daté, approuvé et signé.
- Une vidéo sur support DVD CD ou lien direct sur You tube ou Dailymotion et sera le reflet du numéro présenté lors du concours (si possible)

L'inscription ne sera officielle qu'à la réception de toutes les pièces.

Art. 9 : Annulation du fait de l'artiste, ou désistement. Il est stipulé qu'une annulation ou un désistement avec information au préalable auprès des responsables du concours devra être faite dans un délai maximum d'un mois avant la date du concours. **Dans le cas contraire, le chèque d'acompte de 100 € sera alors encaissé.**

Art. 10 : Seul votre pseudonyme sera retenu pendant tout le concours. Mentionner le clairement sur votre feuille d'inscription.

L'HEBERGEMENT ET LA RESTAURATION :

Art . 11 : L'hébergement et la restauration sont à la charge des artistes.

LE JURY ET LES RECOMPENSES :

Art. 12 : La décision du jury est sans appel.

Art. 13 : Il ne pourra pas être décerné plus d'un prix à chaque candidat.

Art. 14 : Il est attribué, à l'issue des concours, plusieurs prix :

- Un prix du public. Le vote a lieu par bulletin séparé distribué à l'entrée.
- Un prix du jury

Art. 15: LES PRIX SERONT REMIS APRES LA CLOTURE DU SPECTACLE.

INSCRIPTION AU CONCOURS :

Art. 16 : Les notes ne seront pas divulguées au public (seul le classement final sera publié). Les candidats peuvent demander leurs notes.

Art. 21 : Le nom du concours Talents Manslois sera cité intégralement pendant toute interview, concours, discussion, enregistrement radio ou télévision, autres festivals, presse écrite, par l'artiste gagnant (quel que soit la catégorie gagnante)

Pseudonyme :.....

Je cède mes droits à l'image et à la vidéo à Talents Manslois 2019, qui pourra s'en servir à des fins de communication.

J'autorise Talents Manslois 2019 à utiliser mon image pour communiquer sur Internet (forums, Facebook, news, ...).

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les articles de ce règlement et en accepte les conditions.

Je reconnais également, si je suis gagnant du grand prix, devoir me présenter à l'édition de l'année suivante, sans aucune rémunération si demande des organisateurs.

Date et signature précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »